

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre commerciale

N° 500-11-042173-126

Montréal, le 12 juillet 2012

L'honorable juge Claude Auclair, j.c.s.

Dans l'affaire de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, L.R.C. (1985), ch. C-36, telle qu'amendée :

CT-PAIEMENT INC.

Débitrice

et

RSM RICHTER INC.

Contrôleur

et

AVIDA PAYMENTS INC.

Intimée

ORDONNANCE

VU la *Requête en recouvrement de certaines sommes de l'intimée et pour l'émission d'une ordonnance de sauvegarde* qui contient notamment la demande pour l'émission d'une ordonnance de sauvegarde (la « **Requête** »);

CONSIDÉRANT les représentations des parties;

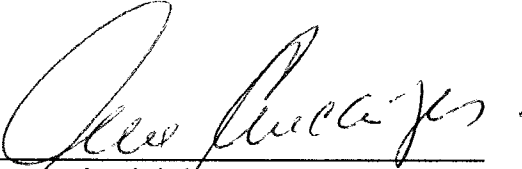
CONSIDÉRANT l'affidavit détaillé de M. Denis Robert;

CONSIDÉRANT le consentement des parties à ce que la présente ordonnance soit rendue;

EN CONSÉQUENCE, LE TRIBUNAL :

DB

- [1] **ACCUEILLE** en partie la Requête au stade de l'ordonnance de sauvegarde;
- [2] **ORDONNE** à Avida Payments inc. de payer à CT-Paiement inc. le montant des factures mensuelles soumises par CT-Paiement inc., incluant les taxes, pour les services rendus par CT-Paiement inc. après le 1^{er} juin 2012, dans un délai de 5 jours de l'envoi de ces factures, lesquelles devront être transmises en le 5^e et le 10^e jour de chaque mois par courriel à M. David Reale;
- [3] En cas de non paiement par Avida Payments inc. des factures de CT-Paiement inc. dans un délai de 5 jours de l'envoi de ces factures conformément à ce qui précède, **AUTORISE** CT-Paiement inc. à couper le service à Avida Payments inc.;
- [4] **LE TOUT** sans frais.



Claude Auclair j.c.s.

Me Jonathan Warin
LAVERY, DE BILLY, S.E.N.C.R.L.
Procureurs de CT-Paiement inc.

Me Christian Lachance
DAVIES WARD PHILLIPS & VINEBERG
Procureurs d'Avida Payments inc.

